

nouvelles



édition spéciale

Octobre 1997

Fermeture de la mine d'amiante B.C.

«De père en fils, on les a toutes enrichies, les compagnies. Ça ne se peut pas qu'elles s'en aillent comme ça!»

Normand Loubier, 48 ans, opérateur de camion à la mine d'amiante British Canadian, Black Lake



Le premier novembre, la mine d'amiante British Canadian (B.C.) de Black Lake ferme ses portes et jette à la rue 300 travailleurs. Ottawa, Québec et la Société en commandite LAB Chrysotile doivent bonifier la préretraite des victimes de la fermeture, leur verser des payes de séparation et leur offrir, sans condition, les emplois disponibles sur les autres sites miniers. Sinon, ces travailleurs et leur famille iront garnir les rangs des 4,4 millions de Canadiens¹ qui vivent en dessous du seuil de faible revenu², dont 452 440 ménages québécois³ qui, en 1997, dépendent de l'aide sociale. Le ministre fédéral du Développement des ressources humaines, M. Pierre Pettigrew, la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité du Québec, Mme Louise Harel, le président de LAB Chrysotile, M. Jean Dupéré, ont le pouvoir et le devoir d'agir pour éviter que ces travailleurs et leur famille vivent dans la misère économique et morale, la misère noire!

Des questions

L'annonce de la fermeture de la mine d'amiante B.C. a soulevé plusieurs questions. Le décideur de la fermeture, le grand manitou de LAB Chrysotile, M. Jean Dupéré, possède une autre mine, Lac d'amiante, et il gère les opérations à la mine Bell, opérations qui contribuent aux profits de LAB. Les travailleurs lui demandent de faire preuve de transparence. Ils réclament une enquête publique sur l'administration de M. Dupéré.

(1) D'après Statistique Canada, le seuil de faible revenu pour une population comptant moins de 30 000 personnes est de 12 108 \$ par année pour une personne vivant seule, 16 411 \$ pour une famille de deux personnes, 20 860\$ pour une famille de trois personnes, 24 019 \$ pour quatre personnes, 26 242 \$ pour cinq personnes, 28 483 \$ pour six personnes et de 30 638 \$ pour sept personnes et plus.

(2) Publiées en juillet dernier, les statistiques de Statistique Canada sont fondées sur l'année 1994.

(3) Données publiées dans le quotidien Le Soleil du 26 septembre dernier.

Fermeture de la mine B.C.

Avec les travailleurs, la CSN!



Devant une salle comble, animée et chaleureuse, le président de la CSN, Gérald Larose, a assuré les travailleurs de la mine B.C. et leur conjointe, venus le rencontrer le 18 septembre à Thetford Mines, de l'appui indéfectible de la CSN.

Un message clair

Plus de 200 travailleurs ont plus de 50 ans. Les autres s'en approchent. Dans le contexte actuel, le remplacement de ces employés sera difficile, très difficile même! La CSN a envoyé un message clair à l'employeur et aux gouvernements canadien et québécois: des emplois et une sécurité économique pour les travailleurs de B.C., voilà ce qu'il faut!

«La restructuration ne doit pas se faire sur le dos des travailleurs et au détriment de leurs conditions de travail», a affirmé Gérald Larose, en conférence de presse, dans l'après-midi du 18 septembre.

Un programme spécial de préretraite: il y a de l'argent!

«Actuellement, un travailleur âgé de 60 ans, qui a 30 années d'ancienneté, retirerait aux alentours de 500\$ par mois de son régime de

retraite», a indiqué le président du Syndicat des travailleurs horaires de l'amiante (CSN), André Laliberté. C'est un revenu de misère!

Aussi, l'employeur, Québec et Ottawa doivent donc financer un programme spécial d'accès à la préretraite pour les travailleurs de la mine B.C. D'autant plus qu'il y a de l'argent! Gérald Larose a révélé, lors de la conférence de presse, que «la caisse d'assurance-emploi doit être mise à contribution et servir à d'autre chose qu'à éponger le déficit fédéral. Elle doit être au service des victimes de restructuration d'entreprises». Cette caisse a en effet accumulé actuellement un surplus de huit milliards de dollars. Il grimpera à 17 milliards de dollars d'ici la fin de l'exercice financier 1998-1999.

Dupéré

a une responsabilité morale

Le président de la CSN en a aussi appelé à «la responsabilité morale» du président de LAB Chrysotile, M. Jean Dupéré, envers les travailleurs qui sont à son emploi. LAB projette de créer une centaine d'emplois à ses mines Bell et Lac d'amiante au

«Nous sommes devant un cas patent de restructuration d'entreprise. LAB Chrysotile opère trois sites miniers dans la région de l'amiante.

Elle décide de fermer celui de British Canadian. L'objectif recherché par la CSN, c'est qu'aucun des 300 travailleurs de la B.C. ne soit laissé de côté, qu'ils retrouvent un emploi sur les autres sites ou qu'ils aient une sécurité économique!»

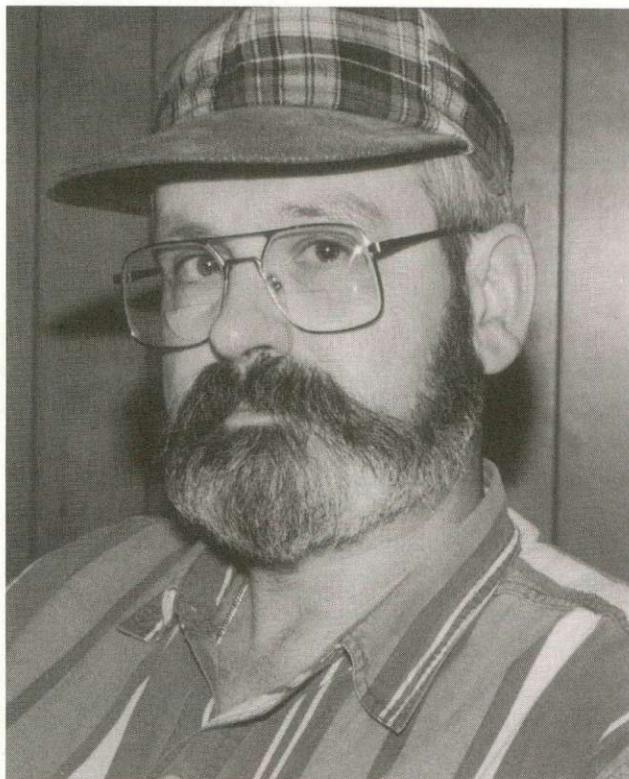
cours des prochains mois, où les travailleurs sont représentés par les Métallos. Spécifions que tout au plus 80 travailleurs syndiqués de B.C. retrouveront un emploi, les autres postes sont réservés à des contremaîtres.

«Il faut que tous les emplois disponibles soient occupés par notre monde. Il y a là un droit absolu des travailleurs de B.C. Il n'y aura pas de bataille avec une autre organisation syndicale, mais il y aura guerre pour que les travailleurs de B.C. aient les emplois disponibles», a assuré Gérald Larose.

LAB exige des travailleurs de B.C., des travailleurs déjà à son emploi, de se soumettre à des critères d'embauche (un certificat de secondaire V ou l'équivalent, des tests de qualification pour les gens de métier et des examens médicaux) lorsqu'ils postuleront sur les autres sites miniers. L'emploi des travailleurs de B.C. «doit être assuré sans que l'employeur impose des critères d'embauche qui, finalement, ne visent qu'à éliminer le monde».

Paroles de travailleurs

Avoir 47, 48, 49, 50, 52 ans d'âge et compter déjà 25, 27, 29 et 31 ans d'ancienneté dans les mines. On entre jeune à la mine et malgré des états de service éloquentes, on ne peut pas dire qu'on est vieux. On est marié ou divorcé. Les enfants sont élevés. On grisonne. On pense finir ses jours à la mine et dans la région de l'amiante. Mais quelque part, quelqu'un vous annonce, froidement: c'est fini le premier novembre prochain! Dehors! Ce n'est plus rentable, qu'il dit. Et sans le prouver! Y'a de quoi se révolter. Des travailleurs de la mine British Canadian s'expriment. Ils en ont gros sur le coeur.



On vient de l'amiante

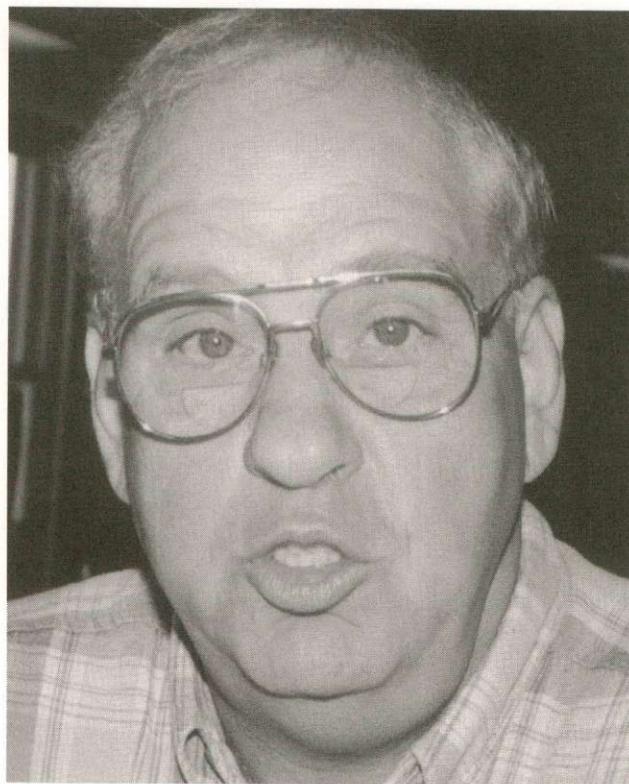
«En nous mettant à pied, on nous enlève notre dignité d'homme en nous privant de la possibilité de travailler et de gagner honnêtement notre vie. Même avec un comité de reclassement efficace et de la formation adéquate, l'avenir est sombre, très sombre pour ceux qui n'ont pas encore la cinquantaine, comme moi. Côté disciplinaire, nous sommes intacts. On donne notre rendement. Cependant, après toutes ces années, nous sommes des «éclopés» de la mine. L'employeur connaît nos dossiers. Ça va être dur de se replacer. Je suis convaincu que les employeurs de la région ne voudront pas nous embaucher parce qu'on a un certain âge et qu'on vient de l'amiante. Ça prend des préretraites et des payes de séparation suffisantes, ça c'est officiel! Je suis pour l'extension du programme spécial de préretraite pour tous!»

**Richard Rousseau, journalier, 49 ans,
à l'emploi de B.C. depuis 25 ans**

Si proche du but...

«Âgé de seulement 50 ans et chez B.C. depuis 31 ans, j'anticipais de prendre une retraite bien méritée à 55 ans. Plus que cinq ans avant la retraite que je me disais. Si proche du but... Puis voilà, c'est l'annonce de la fermeture. À mon âge, à notre âge devrais-je dire, c'est difficile de se replacer. Quel employeur va bien vouloir nous embaucher? Les employeurs préfèrent les plus jeunes. Même s'ils n'ont pas nécessairement l'expérience. Ils peuvent les mettre à leur main, les former selon leur modèle de travail. Ils ont l'impression, et c'est une fausse impression, que parce qu'ils sont plus jeunes, ils sont plus productifs. Quand on va vite, on fait des erreurs et des fois ça coûte de l'argent à l'employeur. Je suis originaire de la région, il faut que les critères d'embauche, qui sont là pour nous empêcher de postuler dans les autres mines, sautent. Dans le futur, j'aimerais mieux me présenter comme un retraité de B.C. plutôt que comme une personne sur l'aide sociale parce que les gouvernements et l'employeur m'ont laissé tomber.»

**Noël Loubier, mécanicien de machinerie lourde,
50 ans, 31 années d'ancienneté**





Les compagnies...

«La fermeture, je la prévoyais. Les compagnies n'ont pas investi suffisamment dans la modernisation et la recherche. Les compagnies veulent toujours soutirer le plus et donner le moins. Dans la région, nous avons contribué à leur enrichissement. Vous avez vu ce qu'elles nous laissent comme région? Le décor est triste et désolant.

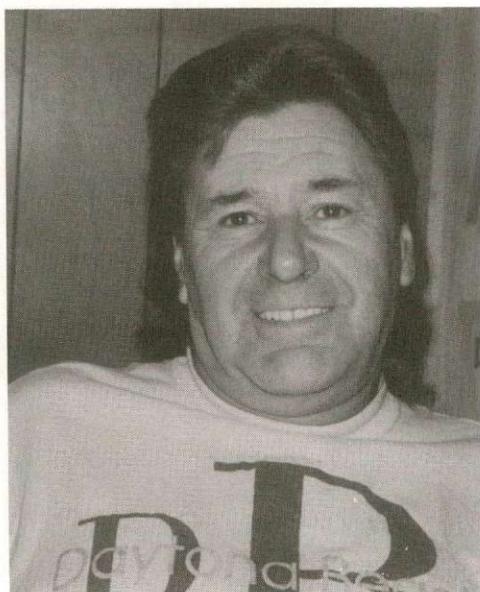
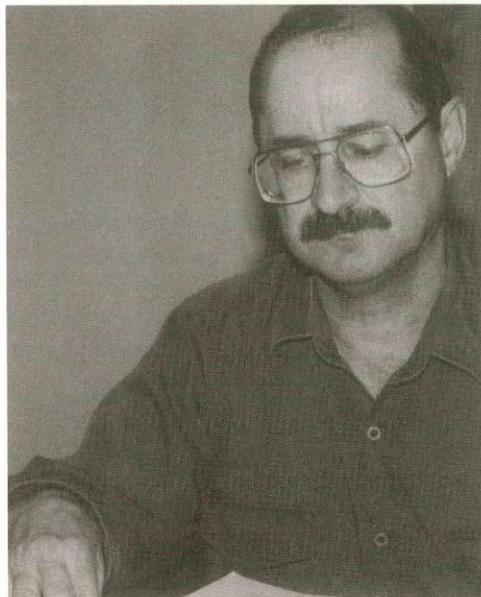
«Ceux qui ont 55 ans et plus, ils sont peut-être plus proches de la retraite, quoique ce n'est pas le Pérou. Ce qui est sûr, c'est que ça va prendre une bonification de la préretraite, des payes de séparation et l'élimination des critères d'embauche. Moi? Je ne sais pas. Je vais peut-être essayer de transformer une situation négative en situation positive. Étudier? Je verrai bien. Mais, nous ne nous laisserons pas faire. Les mineurs, ce ne sont pas des lâcheurs. De père en fils, on les a toutes enrichies les compagnies. Ça ne se peut pas qu'elles s'en aillent comme ça! De plus, nous ne pouvons pas avoir payé des impôts pendant 25 ou 30 ans sans rien recevoir!»

**Normand Loubier, 48 ans, opérateur de camion,
à l'emploi de B.C. depuis 27 ans**

Vivre déceamment

«Ce que je trouve regrettable, c'est que notre employeur, M. Jean Dupéré, met fin à nos carrières de façon catastrophique! En plus de fermer une mine, il nous humilie avec ses demandes de critères d'embauche à Bell et à Lac d'amiante. Les gouvernements sont responsables du sort qui nous est réservé. Ce sont eux qui nous ont donné et ont donné un mandat en blanc à M. Dupéré. Son héritage va être catastrophique pour notre région. Il n'y a pas d'emplois pour les jeunes. Ce que nous demandons aux gouvernements, c'est de nous donner de quoi vivre déceamment!»

**Gilles Grégoire, 52 ans, machiniste,
à l'emploi de B.C. depuis 31 ans**



Pensionner le monde

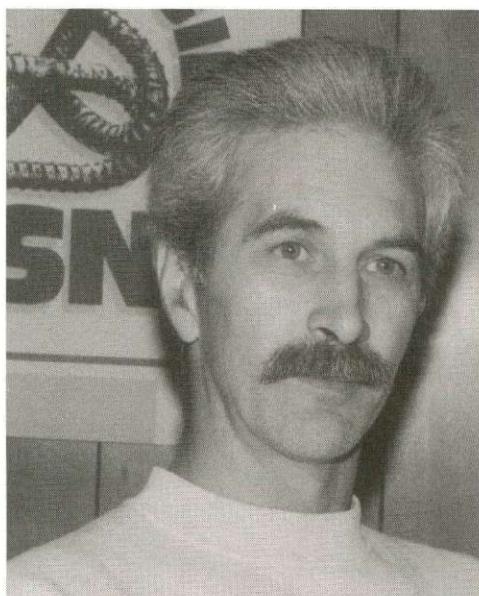
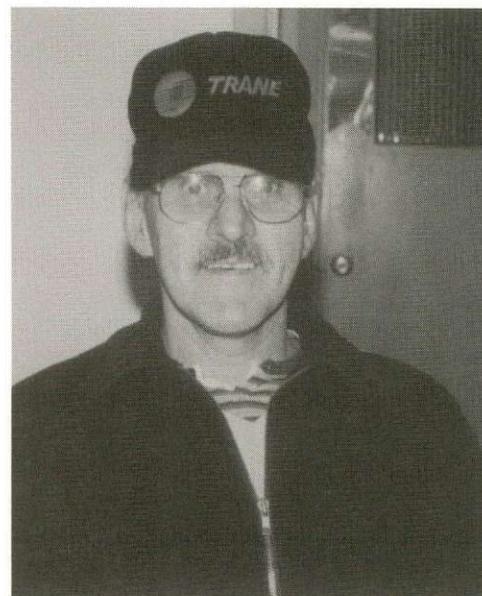
«À 56 ans, la fermeture de la mine ne m'affecte peut-être pas autant que tous mes autres confrères; cependant, je suis aussi concerné par cet événement. Je crois que l'employeur et les gouvernements doivent pensionner le monde. Ainsi, on va favoriser l'embauche des jeunes travailleurs dans les mines. Ce sont les plus jeunes qui vont nous remplacer. Ça va être bon pour la région. Parce que vous savez, si les jeunes quittent notre région, nos parents vont suivre aussi. C'est l'économie qui va s'en ressentir. Dans un autre ordre d'idées, je trouve qu'exiger des critères d'embauche dans les autres mines, c'est de l'enfantillage. Un électricien à Bell ou à Lac, c'est le même électricien qu'à B.C. Je n'en veux pas aux travailleurs de Bell ou de Lac. Je veux que tout le monde soit traité d'une façon équitable.»

**Normand Cloutier, 56 ans, électricien dans les mines
depuis 1968**

Pour un enterrement de première classe...

«M. Dupéré, pour la B.C., ayez au moins la décence de nous faire un enterrement de première classe, en privilégiant, entre autres choses, des préretraites. Plus encore, vous vous êtes approprié cavalièrement nos édifices, notre machinerie, nos équipements. Peut-être que dans un remaniement global de vos infrastructures, vous pourriez compenser en embauchant au sein de LAB, sans égard aux unités de travail, les quelques travailleurs restants, après avoir souscrit à une préretraite massive de vos travailleurs les plus âgés. Il serait à peu près temps, M. Dupéré, que vous remettiez aux travailleurs et travailleuses de LAB Chrysotile un peu des surplus, "voire des millions", que vous avez obtenus avec l'acharnement de vos mineurs, en vidant notre sous-sol de ses richesses.»

Louis-Philippe Roy, 56 ans, manoeuvre,
à l'emploi de B.C. depuis 37 ans



On la connaît notre machinerie!

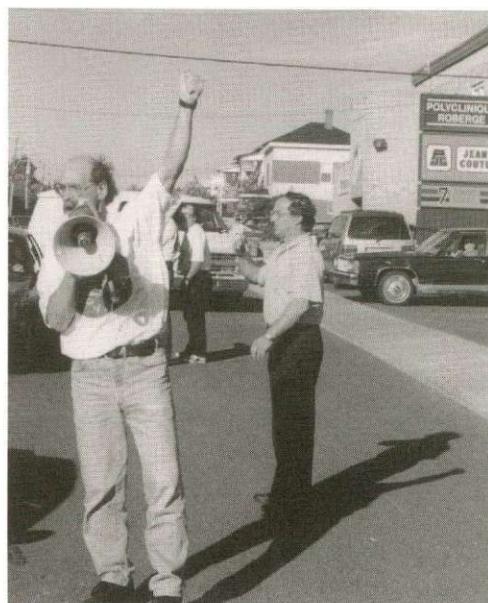
«Je ne souhaite pas changer de région. Aussi, les critères d'embauche qu'exige Jean Dupéré pour les autres mines doivent être éliminés. Si on est capable de faire la "job" à B.C., on est capable de la faire à Bell et à Lac. D'autant plus que c'est notre machinerie qui est rendue là-bas. On la connaît, notre machinerie! En plus, c'est le même employeur. Nous sommes tous des travailleurs de LAB! Moi aussi, je crois que tout le monde doit avoir sa juste part. Aussi, il va falloir suffisamment d'argent pour les préretraites et les payes de séparation pour ceux qui ne se reposeront pas.»

Maurice Lemay, 47 ans, ferblantier,
travaille dans les mines depuis 1970

Responsabilité envers la région

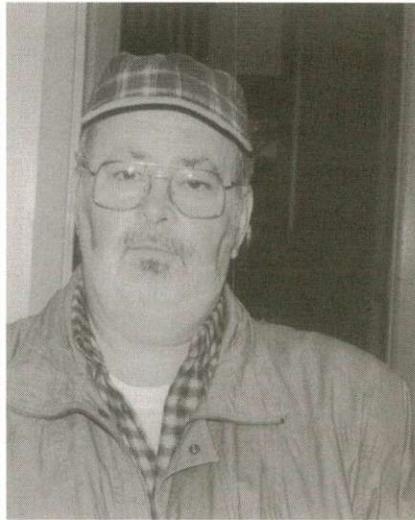
«Nous avons toujours payé le "gros prix" pour appartenir à la société en commandite LAB. On a fermé plus souvent qu'à notre tour. Malheureusement, elle n'a jamais voulu investir, ou si peu, pour l'amélioration de notre unité B.C., et cela sans considération pour l'effort soutenu de tous les travailleurs pour que la B.C. soit rentable. M. Dupéré a une responsabilité sociale envers les travailleurs de B.C. et la population, avec la fermeture définitive de la mine B.C.»

Charles Lacroix, 48 ans, manoeuvre,
à l'emploi de B.C. depuis 27 ans



Un bon travailleur de B.C.

«J'entreprends ma 31^e année pour B.C. ou SAL. SAL, qui était la plus grosse, se fait éliminer. Il y a bien des raisons et bien des coupables. Premièrement, dans les années 60-70, l'amiante se vendait très bien. La compagnie faisait des profits sans investir dans l'amélioration de ses installations. En 1975, il y a eu la grève et les problèmes d'amiantose. La compagnie a jeté le blâme sur nous. Pourtant, si la compagnie avait fait bien avant ce qui a été fait après la grève et si les gouvernements avaient vu à la salubrité, il n'y aurait peut-être jamais eu d'amiantose. Ensuite, ce fut la nationalisation de l'amiante (SAL et Bell) par le gouvernement de l'époque. Puis, des années après, ce fut la formation de LAB Chrysotile. C'est là qu'on a commencé à tout perdre. Imaginez, faire l'association de trois mines, administrées par un seul homme, le propriétaire de l'autre mine. Où est la logique? Il y a eu une autre erreur: la vente de SAL à Mazarin. Je ne suis pas administrateur. Mais comment peut-on acheter une compagnie déficitaire, faire des profits et payer



ses dettes en quatre ans? Il faut le faire! Tout ça sans un mot à dire parce qu'on est géré par l'autre compagnie. Ils nous ferment parce qu'on n'est pas rentable, mais Mazarin fait des profits. Les perdants dans tout cela, ce sont les employés!

Depuis 1986, nous avons fait des concessions. Nous étions prêts à tout pour sauver nos emplois. Depuis mai 1995, au lieu du boni de vie chère, nous avons mérité un boni de

production. Nous avons dépassé tous, ou à peu près, nos objectifs. Nous avons même eu droit à des félicitations, en décembre 1996. Mais... une semaine plus tard, monsieur Dupéré annonçait que nous étions déficitaires de trois millions de dollars. Deux mois plus tard, c'était cinq millions de dollars. Les objectifs ont continué de monter. Nous les avons atteints. Ce n'était pas assez. On ferme. Frustrés, nous le sommes. Je pourrais vous parler des conditions d'embauche chez Lac: 70% de notre salaire, examens médicaux très rigides, secondaire V obligatoire, etc. Nous de B.C., nous n'en voulons pas aux gars de Lac et de Bell. Nous ne voulons pas voler leurs emplois. Par contre, si ces deux unités ont besoin de personnel, pourquoi ce ne serait pas des gars de chez nous, avec le même salaire et sans ces critères ridicules? Un bon travailleur de B.C. est aussi bon dans les autres mines.

Maurice Grégoire, 54 ans,
dynamiteur,
31 ans d'ancienneté chez B.C.

Fermeture de B.C. : faits saillants

Mai 1995-Juillet 1996

La mine B.C. a fermé temporairement ses portes pour effectuer des travaux de forage destinés à évaluer le gisement.

Décembre 1996

À l'approche des Fêtes, LAB Chrysotile félicite, dans un communiqué, «l'ensemble des employés des efforts fournis depuis le départ des opérations au mois de juillet... Continuez votre bon travail... Joyeux Noël à tous et que 1997 vous apporte à vous et vos familles la santé et le bonheur.»

Janvier 1997

Retour des Fêtes...

21 février 1997

LAB Chrysotile a indiqué que la durée de vie de B.C. pourrait être de 27 mois...

25 février 1997

LAB précise que même si B.C. est rentable, elle n'a pas l'intention d'investir dans son développement.

27 Juin 1997

LAB Chrysotile a annoncé, par voie de communiqué, qu'elle ferme la mine B.C. le premier novembre prochain.

Perte de 300 emplois directs à B.C.

Perte de 20 millions de dollars en salaires, par année

Il restera à peine 1000 emplois directs dans les mines d'amiante

1000 emplois indirects sont liés à B.C.

Encore un coup dur pour «le pays de l'or blanc»

Flinkote, British Canadian 2, Carey, National Asbestos, Normandie, King-Beaver. En fermant le premier novembre 1997, la mine d'amiante British Canadian I viendra s'ajouter à cette longue liste de mines qui ont cessé leurs opérations au cours des dernières années. C'est un autre coup dur pour la région de l'amiante ou «le pays de l'or blanc», qui tire son nom de l'amiante chrysotile, qui est blanc. L'or, ça fait la richesse des maîtres du sol et du sous-sol, qui profitent de la complicité des gouvernements. Ça fait rarement la richesse des régions et des travailleurs qu'ils abandonnent, une fois leurs profits encaissés. L'annonce de LAB Chrysotile portera encore une fois un dur coup à la région de l'amiante.



Historique

1878

Début de l'exploitation de l'amiante de la région

1915

Fondation du premier syndicat catholique à Thetford Mines

1949

Grève de quatre mois et demi dans les mines pour des augmentations de salaire, améliorer les conditions de travail, dépolluer les mines et obtenir la sécurité syndicale

1975

Après une grève de sept mois, les travailleurs des mines membres de la CSN ont enregistré des gains majeurs en santé-sécurité. L'Assemblée nationale a adopté la loi 52, qui prévoyait de verser 90% du salaire net aux mineurs qui perdaient leur emploi à la suite d'une incapacité permanente due à la silicose ou à l'amiantose. Depuis, les milieux de travail se sont grandement améliorés

1980-1982

Québec nationalise les mines et crée la Société nationale de l'amiante (SNA)

Novembre 1985

Fermeture des mines Normandie et National

Avril 1986

Fermeture de la mine Carey

Juillet 1986

Formation de la société en commandite LAB Chrysotile avec les partenaires Société Asbestos Ltée (King-Beaver, Normandie, B.C.), Bell, Lac d'amiante, Les mines Camchib

Septembre 1992

La Société Mazarin acquiert les actifs de la SNA (Bell, SAL et Atlas Turner)

Mai 1995

Fermeture temporaire de la mine King-Beaver. Elle ne reprendra plus jamais ses opérations

Mai 1995-Juillet 1996

Fermeture temporaire de B.C.

Juillet 1996

C'est confirmé, fermeture définitive de King-Beaver

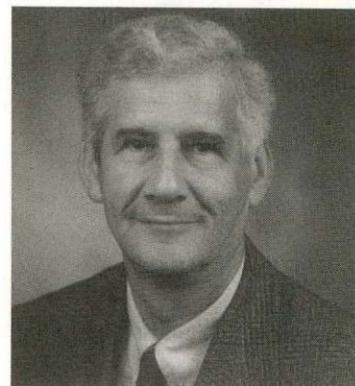
27 juin 1997

Annnonce de la fermeture de B.C.

Depuis la fermeture de LAB Chrysotile, en juillet 1986, jusqu'à 1996, B.C. a interrompu ses activités durant plus de 2 ans. LAB opère les mines et ses partenaires possèdent les actifs. M. Jean Dupéré est propriétaire de Lac d'amiante et des mines Camchib.

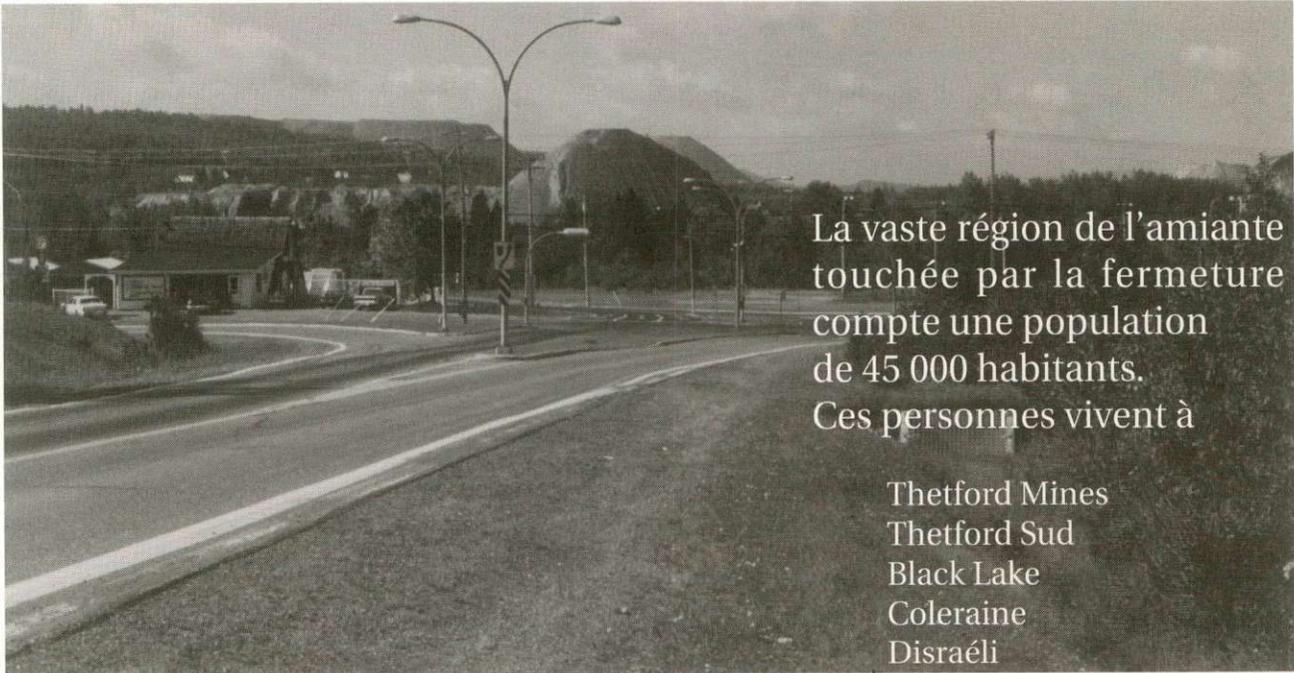
Commentaires d'André Laliberté

«En février 1997, on nous avait dit qu'il restait des réserves pour un maximum de 27 mois. Nous pensions donc au moins nous rendre jusqu'à la fin de cette période, mais ce qu'on vient de nous annoncer, c'est qu'il nous reste seulement quatre mois à travailler», a rappelé aux journalistes, fin juin, le président du Syndicat des travailleurs horaires de l'amiante (CSN), André Laliberté.



Fermeture de B.C.

Vous êtes touchés!



La vaste région de l'amiante touchée par la fermeture compte une population de 45 000 habitants. Ces personnes vivent à

Thetford Mines
Thetford Sud
Black Lake
Coleraine
Disraéli

Rien pour vivre: le temps presse!

140 \$, 200 \$, 350 \$ et 500 \$ par mois, c'est ce que des travailleurs de la mine d'amiante British Canadian (B.C.) âgés de 48, 50, 55 et 60 ans et leur famille auront pour «vivre», si leur préretraite n'est pas bonifiée. Plus de 200 travailleurs sur 300 ont franchi le cap de la cinquantaine. Et de ces 200 travailleurs, seulement 22, à peine 11%, ont plus de 60 ans et sont admissibles à des revenus de retraite de 500\$ et plus par mois.

La Société en commandite **LAB Chrysotile a fait des profits: près de 250 millions de dollars¹ au cours des dix dernières années**, selon le Service de la recherche de la CSN. Administrée par Ottawa, la caisse d'assurance-emploi a un surplus accumulé de 8 milliards de dollars.

Les travailleurs des mines ont enrichi les compagnies et payé leurs impôts toute leur vie.

Ottawa, Québec et la société en commandite LAB Chrysotile doivent:

- bonifier les préretraites
- verser des payes de séparation
- replacer les travailleurs de B.C. sur les sites miniers où on embauchera!

Solidarité amiante

C'est l'avenir de travailleurs et de familles de la région qui est bouché avec l'annonce de la fermeture de la mine d'amiante B.C. Ils seront les premiers touchés par cette fermeture. Ensuite, c'est toute la région qui écoperà en coûts économiques et sociaux. Solidarité avec les travailleurs de la B.C. et leur famille!

(1) Le Service de recherche de la CSN en est arrivé à ce montant en étudiant les rapports financiers de Mazarin et en faisant des projections à partir des rares données disponibles de LAB Chrysotile.

Saint-Ferdinand
Bernierville
Robertsonville
Pontbriand
East-Broughton
Saint-Pierre-de-Broughton
Sacré-Coeur-de-Marie
Saint-Jacques-de-Leeds
Kinnear's Mills
Saint-Méthode
Sainte-Anne-du-Lac
Saint-Adrien d'Irlande
Stratford
Saint-Jean-de-Brébeuf
Beaulac
Garthby
Irlande
Sacré-Coeur-de-Jésus
Sainte-Clotilde-de-Beauce
Sainte-Praxède
Saint-Fortunat
Saint-Jacques-le-Majeur
Saint-Julien